

ORDONNANCE COLLECTIVE

Titre : Initiation et ajustement d'un traitement contre les nausées et/ou les vomissements chez la clientèle recevant une chimiothérapie ou en ayant reçu dans le dernier mois

No de l'ordonnance collective : 2017-OC-ONCO-04

Date d'entrée en vigueur :

2018-01-17

Date de révision :

aaaa-mm-jj

MILIEUX AUTORISÉS : Tous

Beauce-
Etchemins

Alphonse-Desjardins

Montmagny-
L'Islet

Thetford Mines

Autre, précisez :

PROGRAMMES D'ACTIVITÉS AUTORISÉS :

Direction du programme des services multidisciplinaires

Direction du programme des services professionnels

Direction du programme DI-TSA et DP

Direction du programme jeunesse

Direction du programme santé mentale et dépendance

Direction du programme soutien à l'autonomie aux personnes âgées

Direction des soins infirmiers-volet gestion des opérations en santé
physique

SECTEURS D'ACTIVITÉS AUTORISÉS :

Clinique externe d'oncologie et unité de soins d'hémo-
oncologie

PROFESSIONNELS VISÉS :

Infirmières

Inhalothérapeutes

Autres : Pharmaciens

**ACTIVITÉS RÉSERVÉES VISÉES PAR
L'ORDONNANCE COLLECTIVE :**

Infirmière :

• No

• No

Autres : Pharmaciens

• No 5 – Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie
médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de
laboratoire appropriées

• No

EXIGENCES PROFESSIONNELLES :

(SI REQUIS)

RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE OU AUTRE

Non

Oui

OUTIL CLINIQUE:

Non

Oui

RÉFÉRENCE À UN DOCUMENT:

Prévention et traitement des nausées et vomissements induits
par la chimiothérapie ou la radiothérapie chez l'adulte. Comité
de l'évolution des pratiques en oncologie (CEPO).

USAGERS OU SITUATIONS CLINIQUES VISÉES

Clientèle des cliniques externes d'hématologie-oncologie et de l'unité de soins d'hémo-oncologie du CISSS de Chaudière-Appalaches qui présente des nausées et/ou des vomissements secondaires à la chimiothérapie.

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Permettre un soulagement rapide et/ou une prévention des symptômes de nausées et/ou de vomissements chez les patients recevant des traitements de chimiothérapie par l'introduction ou l'ajustement de traitements antiémétiques. Le but est de prévenir les complications, promouvoir une alimentation normale et prévenir la réduction des doses de chimiothérapie secondaire à ces effets indésirables.

INDICATIONS / CONDITIONS D'INITIATION

Le patient doit avoir les deux conditions suivantes :

- Le patient doit présenter ou être à risque de présenter des nausées ou des vomissements secondaires à la chimiothérapie.
- Le patient doit recevoir un traitement de chimiothérapie actif ou avoir cessé la chimiothérapie depuis moins d'un mois et être toujours sous suivi médical par un hémo-oncologue du CISSS de Chaudière-Appalaches.

CONTRE-INDICATIONS À L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

- Allergie / intolérance / hypersensibilité aux médicaments utilisés
- Interaction significative avec les médicaments utilisés par l'utilisateur
- État fébrile (température buccale supérieure ou égale à 38°C)
- Patient incapable de s'alimenter ou de s'hydrater en raison de nausées ou de vomissements
- Signes et symptômes de déshydratation
- Atteinte de l'état de conscience
- Présence de sang dans les vomissements
- Patient présentant plus de six vomissements en 24 heures
- Douleur abdominale aiguë
- Nausées et/ou vomissements en lien avec une sub-occlusion connue ou suspectée

DIRECTIVES

La présente ordonnance collective encadre l'ajustement et l'introduction des classes pharmacologiques suivantes :

- Antagonistes des récepteurs 5-HT₃ de la sérotonine (ondansétron, granisétron, etc.)
- corticostéroïdes (dexaméthasone, méthylprednisolone)
- phénothiazines (prochlorpérazine)
- antagonistes des récepteurs NK1 (aprépitant, fosaprépitant)
- benzamides (metoclopramide – associé ou non avec diphenhydramine)
- butyrophénones et analogues (halopéridol, dompéridone)
- antihistaminiques (dimenhydrinate, diphenhydramine)

- antipsychotique (olanzapine)
- produit de santé naturel (gingembre)

Ajuster ou initier la thérapie selon le potentiel émétisant du protocole de chimiothérapie choisi, selon les antécédents de nausées et de vomissements du patient, selon les facteurs de risques du patient, selon la sévérité des symptômes, selon le type de présentation (aiguë, retardé, d'anticipation, non maîtrisé ou réfractaire), selon les critères de remboursement des produits pharmacologiques et selon le jugement clinique du pharmacien.

LIMITES ET/OU SITUATION POUR LESQUELLES L'USAGER DOIT ÊTRE DIRIGÉ VERS UN MÉDECIN

- Si nausées ou vomissements réfractaires aux agents tentés pendant 48 heures.

MÉDECIN RÉPONDANT LORSQUE L'ORDONNANCE EST INDIVIDUALISÉE ET SES RESPONSABILITÉS

L'ordonnance doit être individualisée au nom du médecin ayant prescrit le cycle de chimiothérapie.

MODES DE COMMUNICATION ET RENSEIGNEMENTS À TRANSMETTRE AU MÉDECIN TRAITANT POUR ASSURER UN SUIVI SUITE À L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE

Documenter l'intervention au dossier médical du patient.

RÉFÉRENCES / SOURCES

Direction Québécoise de cancérologie. Prévention et traitement des nausées et vomissements induits par la chimiothérapie ou la radiothérapie chez l'adulte. Comité de l'évolution des pratiques en oncologie (CEPO). Octobre 2012. 43 pages

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

Titre : Initiation et ajustement d'un traitement contre les nausées et/ou les vomissements chez la clientèle recevant une chimiothérapie ou en ayant reçu dans le dernier mois

Numéro de l'ordonnance collective : 2017-OC-ONCO-04

S'agit-il d'une:	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle ordonnance collective	<input type="checkbox"/> Révision : <input type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Mise à jour	<input type="checkbox"/> Abrogation
-------------------------	---	---	--

Remplace-t-elle une/des ordonnance(s) collective(s) existantes?	Si oui, lesquelles (titres et numéros) :
--	--

PROCESSUS D'ÉLABORATION

État de la situation : Améliorer l'organisation du travail et optimiser l'utilisation des ressources en évitant les délais pour obtenir une ordonnance verbale du médecin traitant.

Méthode de formation/diffusion : Formation à l'interne pour les pharmaciens


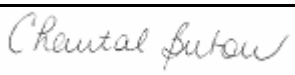


Date prévue d'entrée en vigueur : 2017-11-01

Responsable du dossier :	Nom : Mélanie Drouin Courriel : melaniedrouin@ssss.gouv.qc.ca Profession et titre : Pharmacienne, coordonnatrice régionale en oncologie Date de dépôt au comité : 2017-09-12
---------------------------------	---

Responsable médical : (Si différent du/des chef(s) de département(s))	Nom(s) : Dr Alain Filion Courriel(s) : alfilion1@videotron.ca Titre(s) : Chef de service Spécialité(s) : Hémato-oncologie Date : 2017-09-12
---	---

	NOM	FONCTION	DATE	INITIALES
Personnes consultées (autres que les personnes ci-haut et les chefs de départements)	Alexandre Ruel	Pharmacien	2017-04-21	A.R.

	Beauce-Etchemins	Lévis	Montmagny	Thetford
Consultations régionales	<input checked="" type="checkbox"/> Consulté	<input checked="" type="checkbox"/> Consulté	<input checked="" type="checkbox"/> Consulté	<input checked="" type="checkbox"/> Consulté
	<input checked="" type="checkbox"/> Accepté	<input checked="" type="checkbox"/> Accepté	<input checked="" type="checkbox"/> Accepté	<input checked="" type="checkbox"/> Accepté
	<input type="checkbox"/> Refusé	<input type="checkbox"/> Refusé	<input type="checkbox"/> Refusé	<input type="checkbox"/> Refusé
	<input type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non applicable

VALIDATION PAR LE/LES CHEF(S) DE/DES DÉPARTEMENT(S) CONCERNÉS		
SIGNATURE	CHEF DU DÉPARTEMENT DE :	DATE
 _____ Dr Pierre Grammond	Chef du département de médecine spécialisée	2017-09-12
 _____ Chantal Breton	Chef du département de pharmacie	2017-05-10
VALIDATION PAR LA DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS/DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES		
_____ Non applicable	DIRECTEUR/TRICE <input type="checkbox"/> DES SOINS INFIRMIERS <input type="checkbox"/> DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES	
VALIDATION PAR LE COMITÉ DES ORDONNANCES		
 _____ Dre Édith Lepire	PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES ORDONNANCES COLLECTIVES	2017-11-01
APPROBATION PAR L'EXÉCUTIF DU CMDP		
 _____ Dr Martin Arata	PRÉSIDENT DU CMDP	2018-01-17

PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE RÉVISION
Évaluation suite à l'implantation (12 mois) prévue le :
Révision (36 mois) prévue le :

ANNEXE I – MÉDECINS SIGNATAIRES DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE
(HORS ÉTABLISSEMENT SEULEMENT)